



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

18 juillet 2016

L'AMF et L'ACPR lancent le Forum FinTech

Nouvelle instance consultative et de dialogue avec les professionnels des FinTech visant à mieux appréhender les enjeux de réglementation et de supervision liés à l'innovation financière, le Forum FinTech a tenu aujourd'hui sa première réunion. Ses travaux seront coordonnés par l'Autorité des marchés financiers et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Lancé à l'initiative de l'Autorité des marchés financiers et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, le Forum FinTech s'est réuni ce jour pour la première fois en présence d'Axelle Lemaire, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, chargée du Numérique.

Instance de veille, de dialogue et de proposition associant les sociétés innovantes, les pouvoirs publics et les autorités de supervision, le Forum permettra de mieux appréhender les enjeux associés au développement des FinTech, à la fois en termes d'opportunités et de risques éventuels. Le Forum pourra ainsi être consulté sur d'éventuels projets nationaux ou européens d'évolution de la réglementation ou d'amendement de la doctrine de l'AMF et de l'ACPR. Il pourra également faire part aux autorités de supervision des sujets de préoccupation des professionnels.

A l'occasion de la première réunion du Forum FinTech, **Axelle Lemaire**, Secrétaire d'Etat chargée du Numérique, a souligné : " Une réglementation adaptée est un facteur essentiel pour assurer l'attractivité de la place financière de Paris pour les Fintech, en particulier dans le contexte actuel marqué par le Brexit ".

Gérard Rameix, président de l'AMF, a déclaré : " La transition numérique qui s'accélère dans le domaine des services financiers implique un profond changement de nos repères. En tant que régulateur, nous y voyons de nombreux bénéfices en matière de traçabilité et de transparence. Nous saurons donc accompagner ceux qui innovent en leur permettant d'installer leurs activités sur un terrain sécurisé, propice au développement et garant d'une protection efficace pour les épargnants qui ont besoin d'avoir confiance en ces nouvelles offres ".

François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France et président de l'ACPR, a indiqué : " Notre ambition est d'être une place d'excellence tant par le niveau de sécurité que d'adaptation des réglementations, susceptible à ce titre d'attirer les meilleures initiatives en matière de FinTech et d'innovation financière ".

La composition du Forum FinTech :

L'instance compte 34 membres. Ces derniers ont été nommés intuitu personae. Leur mandat est de deux ans, renouvelable une fois. Des experts pourront, de manière complémentaire, être associés aux travaux. La coordination sera assurée conjointement par l'AMF et l'ACPR.

Vous avez des questions ? Vous pouvez vous renseigner les sites internet suivants :

ACPR : <http://www.acpr.banque-france.fr>

AMF : <http://www.amf-france.org>

Contacts presse :

Direction de la communication de l'AMF - Florence Gaubert - Tél. : +33 (0)1 53 45 60 34 ou +33 (0)1 53 45 60 28

Service Communication de l'ACPR - Dominique Poggi - Tél : + 33 (0)1 49 95 42 59

Mots clés

SUPERVISION

_____ SUR LE MÊME THÈME _____



S'abonner à nos alertes et flux RSS

COMMUNIQUÉ AMF

SUPERVISION

23 mai 2022

L'AMF publie la synthèse de ses constats sur les coûts et frais des OPCVM commercialisés auprès des particuliers



ACCORD MULTILATÉRAL

SUPERVISION

27 avril 2022

Accord-cadre du Crisis Management Group (CMG) de la chambre de compensation américaine Options Clearing Corporation (OCC)



ACTUALITÉ

INNOVATION

19 avril 2022

L'AMF participe à la seconde édition de la French Fintech Week



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02